

Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un don au profit d'une association



Faire un don à une association peut parfois s'avérer compliqué. Certains ont développé une stratégie de sélection bien précise. motortion/Adobe Stock

NOS CONSEILS - Le dernier mois de l'année représente un quart de la collecte annuelle des associations. Voici comment procéder pour donner en toute confiance.

Solidarité en France et à l'étranger, éducation, culture et patrimoine, santé, recherche médicale, défense des droits humains, protection de l'environnement... L'énumération - non exhaustive - des causes d'intérêt général soutenues [par les organismes sans but lucratif](#) donne presque le tournis. Quelle cause soutenir ? À quel organisme donner ? Comment s'y prendre ? Si vous interrogez vos proches, chacun a développé sa propre stratégie de sélection.

« Chaque année, je donne aux mêmes associations qui viennent en aide au plus démunis en privilégiant celles qui ont pignon sur rue. Et surtout, j'évite soigneusement celles dont les courriers inondent ma boîte aux lettres à l'approche de la fin de l'année, explique Vincent, retraité. L'argent que je donne doit servir la cause que j'ai choisie et pas le service marketing de ces grosses structures. »

Sans surprise, [la sauvegarde de l'environnement](#) fait partie des préoccupations des plus jeunes, comme en témoigne une donatrice trentenaire : *« Je pars en voyage cet hiver à l'autre bout de la planète. J'ai voulu compenser l'impact de mon voyage sur l'environnement en consentant un don à une association qui plante des arbres. Je suis allée sur le site de l'association que j'ai sélectionnée et j'ai même choisi l'endroit où mon arbre serait planté. »*

Les fastidieuses recherches d'information



Pour savoir à qui donner et être certain que les fonds seront bien utilisés, l'idéal est de commencer par définir ses priorités, selon que l'on souhaite soutenir une ou plusieurs causes d'intérêt général, puis de choisir le ou les organismes bénéficiaires en toute connaissance de cause.

L'idéal serait de se renseigner sur le type de structure. S'agit-il d'une fondation dont le but est de collecter des fonds pour les redistribuer à d'autres associations ? Ou d'un organisme qui va lui-même mener ses propres actions ? La lecture de leur dernier rapport d'activité est judicieuse. Mais tous les donateurs n'ont pas nécessairement le temps ou les compétences nécessaires pour mener des investigations approfondies.

Différents labels pour rassurer les donateurs

La solution consiste alors à privilégier les organismes qui ont reçu un label, comme ceux décernés par [l'Ideas](#) (Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité) ou par le [Don en confiance](#). À la différence de la [Cour des comptes](#), de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) ou encore des commissaires aux comptes dont la mission est de contrôler l'exactitude et la véracité des comptes des organismes à but non lucratif, l'Ideas et le Don en confiance ont élaboré leur propre corpus de règles déontologiques.

Pour l'Ideas, il s'agit d'aider les organismes sans but lucratif à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière, de pilotage et d'évaluation.

Le Don en confiance cible les organismes qui font appel à la générosité du public et qui collectent au moins 500.000 euros de fonds privés par an. À l'instar de l'Ideas, cet organisme n'a pas pour objectif de se prononcer sur l'opportunité ou la qualité des programmes, ni sur la régularité des comptes des organismes candidats. Mais comme l'explique Rachel Guez, directrice générale du Don en confiance, « *le label n'est pas un simple visa. Il est délivré après une période d'observation qui peut durer une année. Une fois le label délivré, la fondation ou l'association doit s'engager à respecter notre charte et à se soumettre à notre contrôle permanent.* »

Un document simplifié pour découvrir l'association

Les organismes labélisés doivent en outre publier chaque année un document simplifié destiné au grand public, plus facile et moins fastidieux à lire que le rapport d'activité. Appelé « *L'essentiel* », ce document décrit en quelques pages ce qu'est l'organisme, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds qu'il a reçus et leur utilisation, en particulier pour ceux provenant de la générosité du public.